

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement à vocation artisanale et industrielle sur le site de la "Sablonnière" à Dieuze

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Permis d'aménager sur une superficie de terrain d'assiette de 69 000 m ² et une surface de plancher de l'ordre de 22 000 m ²
6°	Voirie routière créée dans le cadre du permis d'aménager sur une longueur de 300 mètres au maximum

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un lotissement à vocation artisanale et industrielle au nord-ouest de la commune de Dieuze sur une superficie de 6,9 ha. Il comprend la viabilisation des terrains :

- Aménagement d'un carrefour de desserte en T, depuis la voirie publique extérieure existante (RD999)
- Création d'une voirie de desserte intérieure
- Raccordement des terrains à l'ensemble des réseaux : assainissement eaux usées domestiques et eaux pluviales, eau potable, distribution gaz, distribution électrique, télécommunications, éclairage public
- Réalisation des bassins de traitement et de rétention (rejet à débit régulé fixé au débit spécifique de la Seille : 1,1 l/s/ha)

4.2 Objectifs du projet

La Communauté de Communes du Saulnois, soucieuse de préserver son environnement et la qualité de son cadre de vie, d'aider au maintien et au développement des activités agricoles et économiques sur son territoire, souhaite mener une politique cohérente et équilibrée en matière d'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques sur son territoire.

Les élus souhaitent poursuivre à l'échelle communautaire l'organisation du développement économique en créant une seconde zone communautaire sur le secteur de Dieuze qui doit permettre de doter le territoire d'emprises nécessaires à l'accueil de nouvelles industries et entreprises artisanales sur le secteur, la zone intercommunale de Dieuze étant déjà réservée pour un projet d'ampleur (usine d'embouteillage).

Dans cette perspective et afin d'être en capacité de répondre rapidement aux demandes d'implantation d'entreprises sur son territoire, la Communauté de Communes du Saulnois a confié à la SEBL un mandat d'études pour cette opération d'aménagement :

Création d'un lotissement à vocation artisanale et industrielle en vue d'une division du terrain en plusieurs lots (maximum 15)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La voirie, soit 300 m environ, comprendra :

- Une voie primaire débouchant sur la RD999 (route de Val-de-Bride) : largeur 6,5m à 7,0m maximum à double sens
- Une raquette de retournement.

Le carrefour à l'intersection de la RD999 sera réalisé en concertation avec le Conseil Départemental de la Moselle (étude de génération de trafic)

Les terrains seront raccordés à l'ensemble des réseaux : assainissement eaux usées domestiques et eaux pluviales, eau potable, distribution gaz, distribution électrique, télécommunications, éclairage public.

Le projet prévoit la création d'un bassin de rétention et de traitement ainsi que la collecte des eaux pluviales via un réseau de noues et de fossés longeant la voirie de desserte du lotissement (concertation avec la Police de l'eau en cours afin de valider préalablement aux études d'avant-projet, les exutoires et hypothèses de dimensionnement).

Les travaux d'aménagement seront programmés en une seule phase.

La durée prévisionnelle des travaux est de 7 mois avec un démarrage prévisionnel en juin 2016.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ouvrages d'assainissement et de collecte seront entretenus par la collectivité gestionnaire.

Les autres réseaux seront exploités par les différents gestionnaires et exploitants.

La voirie supportera les trafics de desserte des zones artisanale et industrielle estimés au maximum à 200 véhicules entrée/sortie à l'Heure de Pointe du soir (estimation de trafic).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager de type "lotissement"

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager de type "lotissement"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	69 000 m ²
Emprise concernée par les bassins de rétention et de traitement	5000 m ² environ
Volume des bassins de rétention et de traitement	5000 m ³ environ
Longueur du réseau de collecte (noues et fossés)	300 m au maximum
Superficie imperméabilisée (voirie de desserte)	1800 m ² environ
Surface cessible / Nombre de lots	53 000 m ² environ / 15 lots max.
Longueur de la voirie	300 m environ

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Au lieu-dit « la haute borne »
sur le ban communal de Dieuze

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 42 ' 30 " 6

Lat. 48 ° 48 ' 54 " 4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 6 ° 42 ' 34 " 8

Lat. 48 ° 48 ' 53 " 4

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 42 ' 23 " 7

Lat. 48 ° 48 ' 58 " 1

Communes traversées :

Dieuze

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont constitués de cultures principalement et d'une prairie

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dieuze approuvé en juin 1994. La dernière mise à jour date de janvier 2006.

L'emprise de l'opération est située dans une zone classée 1AUx du PLU. Il s'agit d'une zone d'urbanisation future non équipée, destinée essentiellement aux activités économiques.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques inondation associé à la Seille approuvé le 25 novembre 2010.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 900 m environ au sud-ouest du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 "Vallée de la Seille - Secteur amont et petite Seille" FR 4100232 (directive habitat). La zone Natura 2000 FR 4112002 (directive oiseaux) "complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines" est située à 1,2 km au sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pointe sud-est du périmètre du lotissement située dans le périmètre de protection d'un monument historique situé dans le centre de Dieuze : l'ancienne saline

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Imperméabilisation du site --> diminution de la recharge de la nappe mais dans une moindre mesure : coefficient de ruissellement limité à 0.7 et présence de drainage agricole sur le site actuel
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus des déblais nécessaires à la construction des équipements publics seront réutilisés en remblais afin d'atteindre un équilibre sur la zone.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la modification de l'occupation du sol et la destruction d'une zone de prairie. Des relevés faune-flore seront réalisés sur le site début 2016 afin de vérifier l'absence d'enjeu sur ce secteur. Le site est localisé en périphérie immédiate du centre bourg, aux abords d'habitations existantes dans la continuité de l'urbanisation de la commune.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le périmètre de protection du monument historique de l'ancienne saline : une concertation avec l'ABF est en cours Le projet prévoit la régulation des rejets d'eaux pluviales vers le Spin (qui rejoint la Seille en aval de Dieuze) et n'aura donc pas d'impact significatif sur la zone inondable associée à la Seille : un dossier de déclaration est en cours d'élaboration et présentera l'impact du projet sur la zone inondable Le périmètre du projet de lotissement a été réduit par rapport aux premières études de faisabilité réalisées en 2014 ; les enjeux environnementaux ont été étudiés sur un périmètre élargi de 50 ha.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation de 5.3 ha de culture et 1.6ha de prairie
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques d'épandage de produits polluants sont limités, les eaux usées sont récupérées et traitées à la station d'épuration de Dieuze (capacité à vérifier) et les eaux pluviales sont stockées et traitées dans un bassin de rétention et de traitement avant rejet dans le Spin. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera réalisé en concertation avec la DDT
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts potentiels en terme de bruit en fonction des activités qui s'implanteront sur la zone. Si ICPE, dossier spécifique à réaliser Impacts potentiels en phase chantier : utilisation de matériels réglementés
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts potentiels en phase chantier : utilisation de matériels réglementés	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			Faible source lumineuse : éclairage public du lotissement
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Impacts potentiels en phase chantier (envol de poussières) : possibilité d'arroser les sols
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			Rejet d'eaux pluviales : collecte dans un réseau de noues et de fossés, stockage et traitement dans un bassin de rétention et rejet vers le Spin à débit régulé L'opération fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Production de déchets ménagers, collectés par la Communauté de communes du Saulnois Lors de la phase chantier : évacuation des déchets dans des centres de traitement adaptés
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Impacts non significatifs sur le patrimoine architectural et culturel de la Ville de Dieuze --> concertation avec l'ABF en cours Etudier l'insertion paysagère du site dans le contexte paysager local Le projet sera déclaré au Service Régional de l'Archéologie dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager (diagnostic archéologique préventif)
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>			Modification de l'occupation du sol sur des terrains cultivés Prévoir les mesures compensatoires nécessaires pour les agriculteurs (compensations financières ou échange de terres agricoles en concertation avec la SAFER)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Projet communautaire ultérieur inscrit en zone 1AUx dans le PLU de Dieuze, avec un fonctionnement distinct du présent lotissement. Ce projet fera l'objet d'une étude d'impact et les impacts cumulés potentiels avec les projets connus aux alentours y seront étudiés

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'Ouvrage estime qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact ; malgré les impacts négatifs cités ci-dessous, le Maître d'ouvrage prendra les mesures de réduction suivantes :

Impacts négatifs :

- sur la ressource en eau : imperméabilisation, rejets d'eaux pluviales, pollution chronique envisagée
- sur le milieu naturel : modification de l'occupation du sol, risque de perturbation des continuités écologiques
- sur le paysage : modification du caractère paysager de l'entrée de ville de Dieuze
- sur l'activité agricole : prélèvement de terrains cultivés
- en phase chantier : nuisances sonores, modification du régime d'écoulement des eaux, production de déchets,...

Mesures réductrices mises en place par le MOA :

- sur la ressource en eau : création d'ouvrages de rétention et de traitement étanches. Respect du débit de fuite et des préconisations du dossier de déclaration en cours de réalisation et en concertation avec la Police de l'eau
- sur le milieu naturel : étude faune-flore en cours de réalisation dans le périmètre du lotissement et aux abords
- sur le paysage : intégration du projet dans son environnement paysager (cahier des prescriptions architecturales, environnementales et passagères ou règlement du lotissement par exemple), concertation avec l'ABF en cours.
- sur l'activité agricole : compensations prévues pour les agriculteurs
- en phase chantier : réalisation du chantier dans les règles de l'art (récupération des eaux pluviales, engins de chantier homologués, prévention des pollutions, etc...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : principaux enjeux environnementaux
Annexe 7 : cartographie des enjeux environnementaux réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée 2014 sur un périmètre d'étude élargi

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CHATEAU-SALINS

le, 07/12/2015

Signature


Le Président
M. Roland

**AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT A VOCATION ARTISANALE ET
INDUSTRIELLE SUR LE SITE DE LA "SABLONNIERE" A DIEUZE**

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : plan de situation au 1/25 000

Annexe 3 : photographies de la zone d'implantation et localisation cartographique des différentes prises de vue

Annexe 4 : plan du projet

Annexe 5 : plan des abords du projet

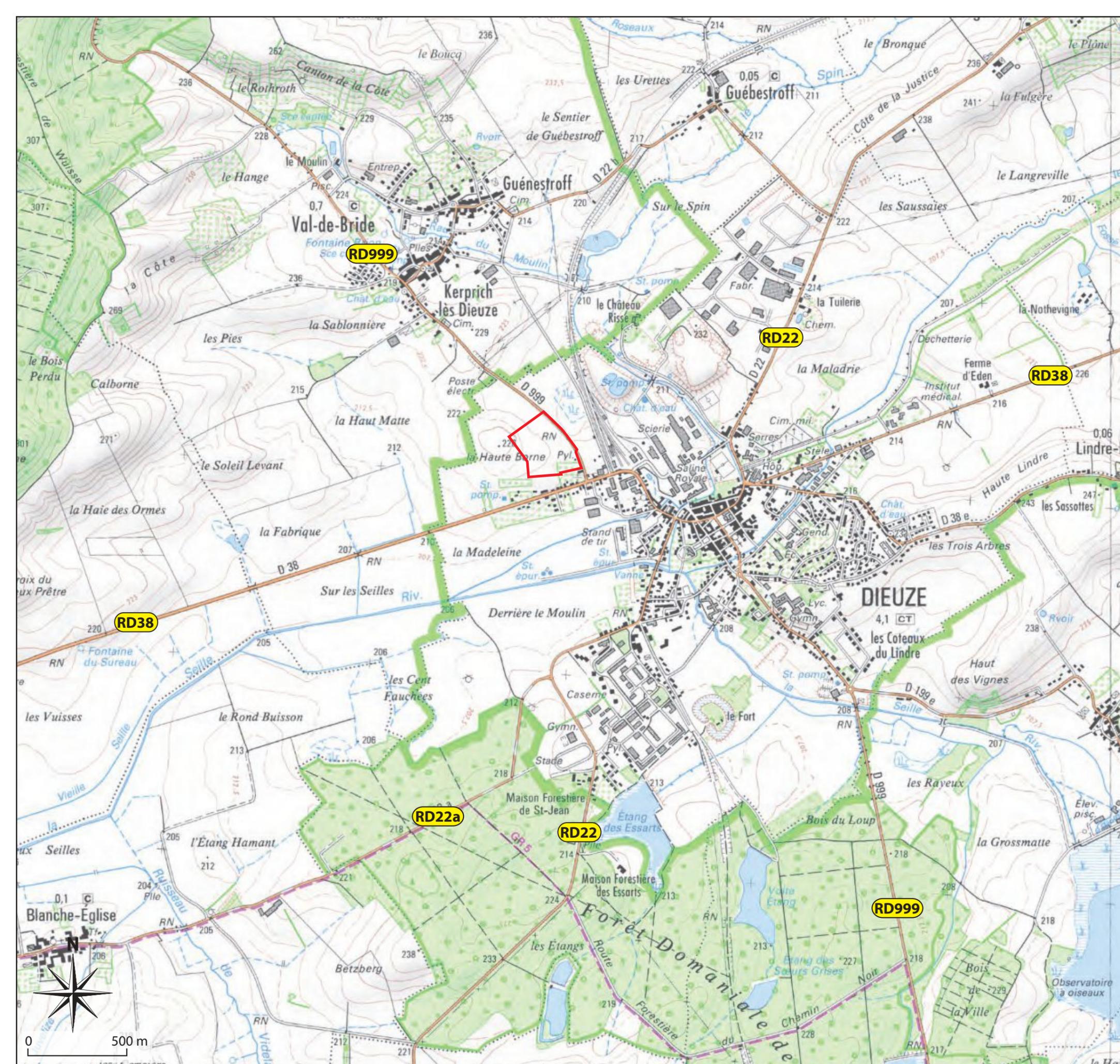
Annexe 6 : principaux enjeux environnementaux

Annexe 7 : cartographies des enjeux environnementaux réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée 2014 sur un périmètre d'étude élargi

**ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES
AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE**

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

ANNEXE 2 PLAN DE SITUATION

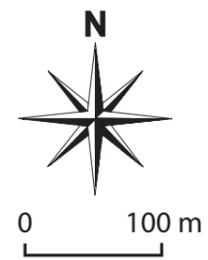
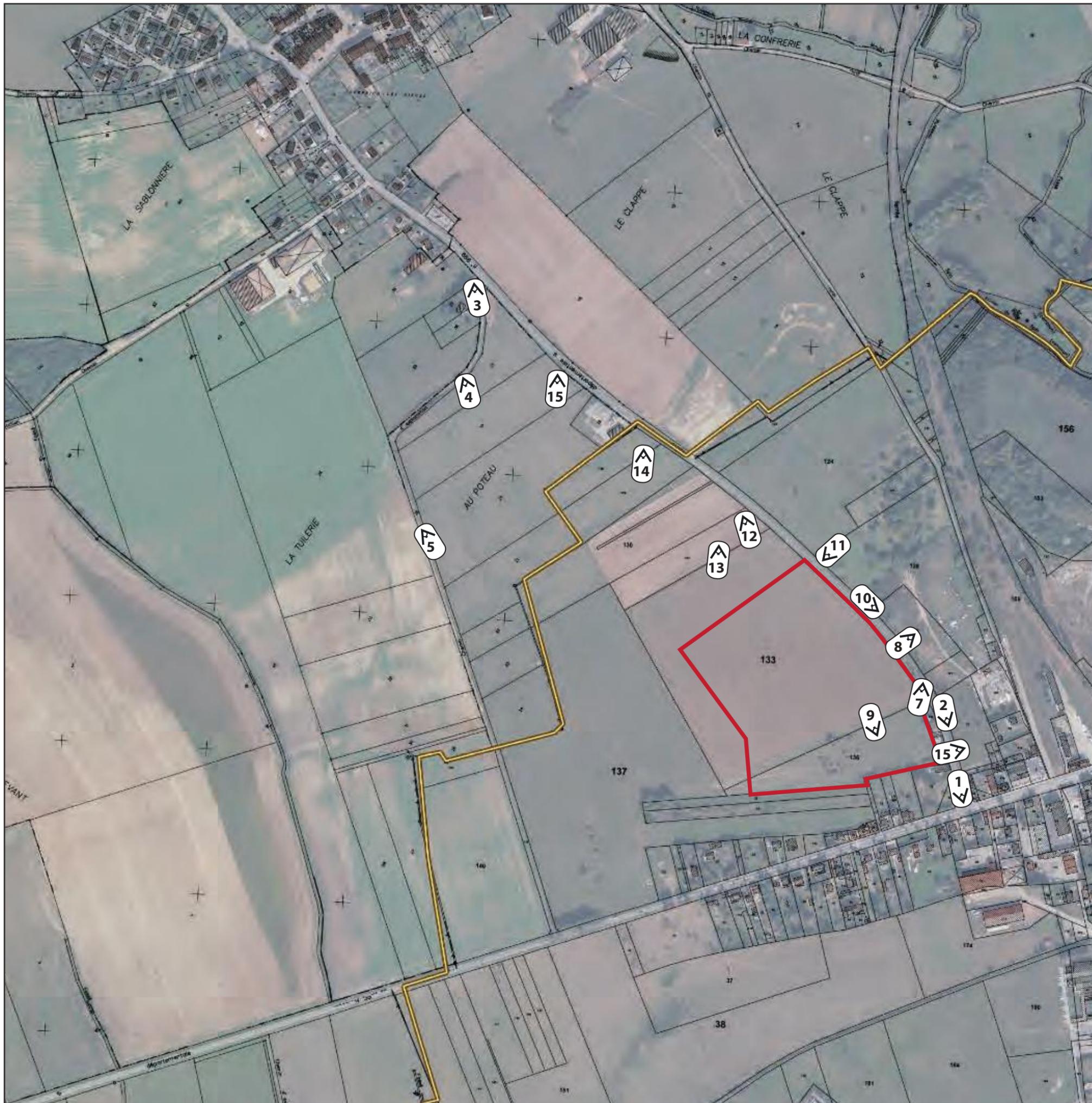


 Périètre du lotissement

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ANNEXE 3 LOCALISATION DES DIFFERENTES PRISES DE VUES

-  Limites communales
-  Point de vue de la photo
-  Périmètre du projet





△ 3



△ 4















ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



VAL

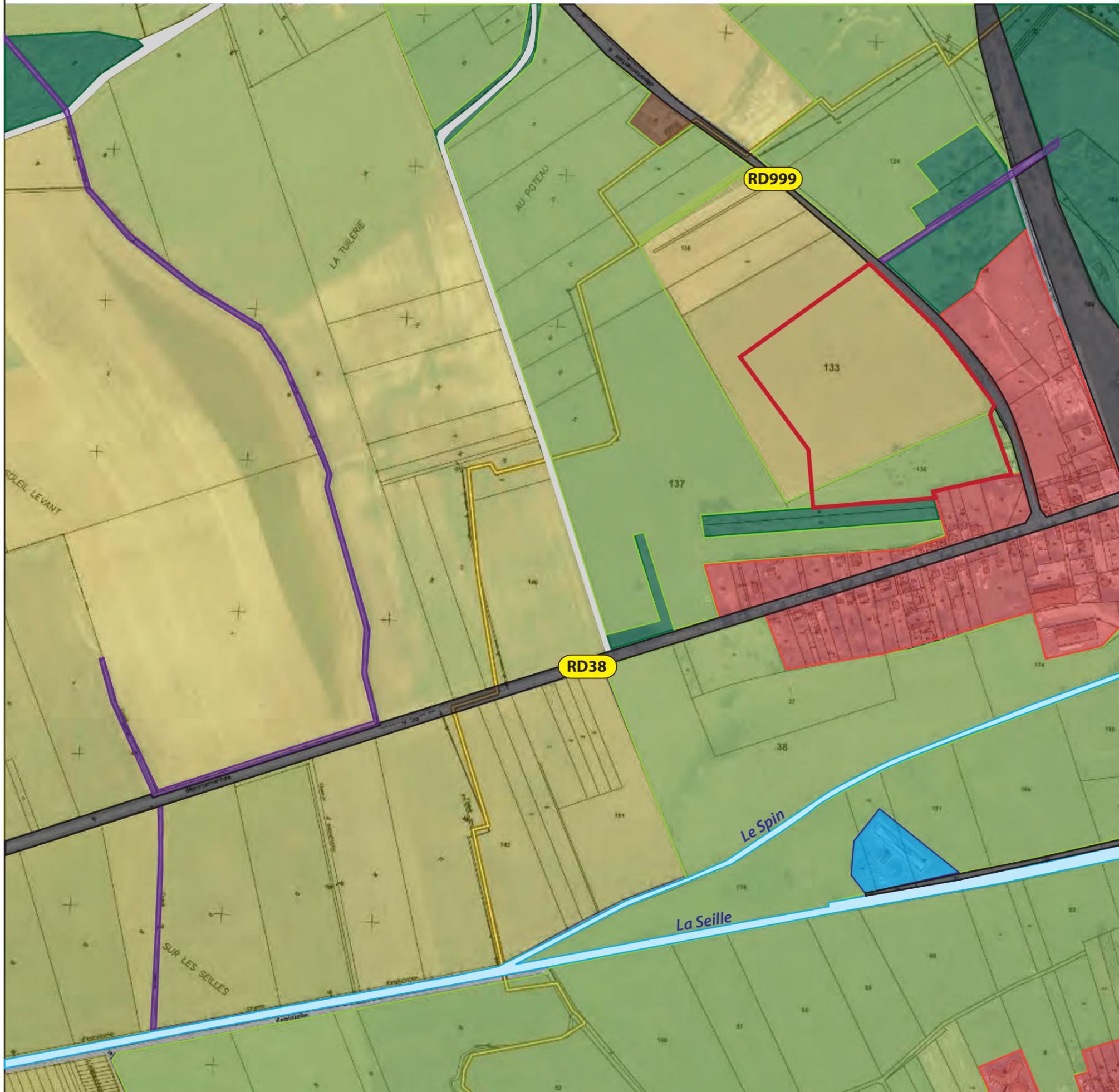
Z.A.D.
(APPROUVEE PAR A.P. DU 09-12-1994)



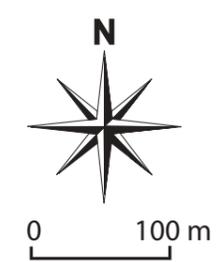
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection étendue

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

ANNEXE 5 PLAN DES ABORDS DU PROJET



- Chemin d'exploitation
- Zone urbanisée
- Poste électrique
- Culture
- Prairie
- Verger, petit massif boisé, haie
- Cours d'eau
- Zone humide, ripisylve
- Station d'épuration
- Réseau routier / ferré
- Limites communales
- Périmètre du projet



**AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR
LE MAITRE D'OUVRAGE**

**LISTE DES AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE MAITRE
D'OUVRAGE**

Annexe 6 : Principaux enjeux environnementaux

Annexe 7 : cartographies des enjeux environnementaux réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée 2014 sur un périmètre d'étude élargi

ANNEXE 6 : PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

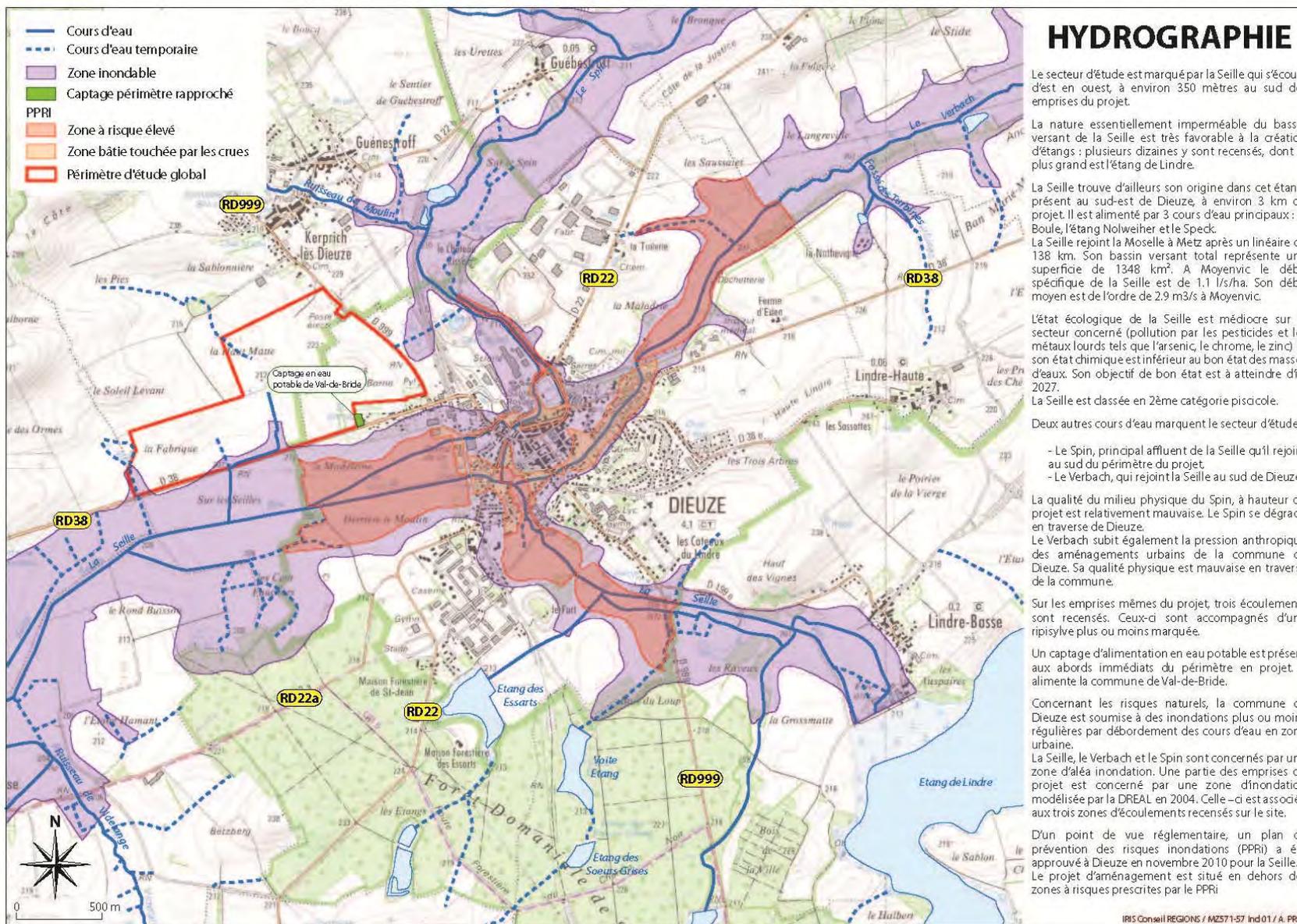
Composante	Enjeux et contraintes	Etudes complémentaires
Topographie	Pente comprise entre 2,5 et 7% <i>Epouser le terrain naturel ou plate-former</i>	Sans objet
Géologie et géotechnique	Terrains peu ou pas perméables <i>Etudier les dispositifs d'assainissement adéquates</i>	Etude géotechnique niveau G1 puis G2
Accès et desserte	Desserte par la RD999 <i>Créer un nouvel accès</i>	Etude de trafic, coordination avec UTR Château-Salins
Urbanisme	Zone 1AUx de Dieuze	Sans objet
Foncier	Terrains privés <i>Acquérir les parcelles (amiable ou expropriation)</i>	Procédure d'acquisition amiable en cours
Activités humaines	Activités agricoles dominantes <i>Prévoir des mesures compensatoires (demande échanges de terrains)</i>	Sans objet

Composante	Enjeux et contraintes	Etudes complémentaires
Paysage	<p>Sites sensibles sur le périmètre et aux abords</p> <p><i>Intégrer un projet paysager en lien avec le paysage environnant et sa localisation en entrée de ville (effet vitrine)</i></p>	Pas d'étude entrée de ville
Milieu naturel	<p>Paysages et sites remarquables aux abords</p> <p><i>Préserver autant que faire se peut le milieu naturel</i></p>	Relevés faune-flore prévue sur le site
Hydraulique	<p>Présence d'écoulements sur le site</p> <p><i>Proposer des aménagements hydrauliques cohérents et intégrés au paysage en lien avec l'état actuel et rétablir les bassins versants naturels</i></p>	Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau → concertation avec la Police de l'eau en cours
Réseaux	<p>Présence des réseaux de collecte et de fluides à proximité du site</p> <p><i>Etudier la capacité de la STEP à recevoir les effluents</i></p>	Echanges avec les concessionnaires, conventions
Patrimoine	<p>Sensibilité archéologique – Périmètre MH</p> <p><i>Prévoir un diagnostic en amont du projet</i></p>	<p>Diagnostic archéologique</p> <p>Consulter l'ABF</p>

**ANNEXE 7 : CARTOGRAPHIES DES ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX REALISEES DANS LE CADRE DE
L'ETUDE DE FAISABILITE REALISEE 2014 SUR UN
PERIMETRE D'ETUDE ELARGI**

Nota : Sur les cartes ci-après, le périmètre du projet a été largement réduit. Le périmètre présenté sur les cartes ci-après est issu des premières études de faisabilité réalisées en 2014.

Le périmètre du lotissement, sur une emprise de 6.9 ha, est uniquement localisé sur la commune de Dieuze



HYDROGRAPHIE

Le secteur d'étude est marqué par la Seille qui s'écoule d'est en ouest, à environ 350 mètres au sud des emprises du projet.

La nature essentiellement imperméable du bassin versant de la Seille est très favorable à la création d'étangs : plusieurs dizaines y sont recensés, dont le plus grand est l'étang de Lindre.

La Seille trouve d'ailleurs son origine dans cet étang, présent au sud-est de Dieuze, à environ 3 km du projet. Il est alimenté par 3 cours d'eau principaux : le Boule, l'étang Nolweiher et le Speck.

La Seille rejoint la Moselle à Metz après un linéaire de 138 km. Son bassin versant total représente une superficie de 1348 km². A Moyenvic le débit spécifique de la Seille est de 1,1 l/s/ha. Son débit moyen est de l'ordre de 2,9 m³/s à Moyenvic.

L'état écologique de la Seille est médiocre sur le secteur concerné (pollution par les pesticides et les métaux lourds tels que l'arsenic, le chrome, le zinc) et son état chimique est inférieur au bon état des masses d'eau. Son objectif de bon état est à atteindre d'ici 2027.

La Seille est classée en 2ème catégorie piscicole.

Deux autres cours d'eau marquent le secteur d'études :

- Le Spin, principal affluent de la Seille qu'il rejoint au sud du périmètre du projet.
- Le Verbach, qui rejoint la Seille au sud de Dieuze.

La qualité du milieu physique du Spin, à hauteur du projet est relativement mauvaise. Le Spin se dégrade en travers de Dieuze.

Le Verbach subit également la pression anthropique des aménagements urbains de la commune de Dieuze. Sa qualité physique est mauvaise en travers de la commune.

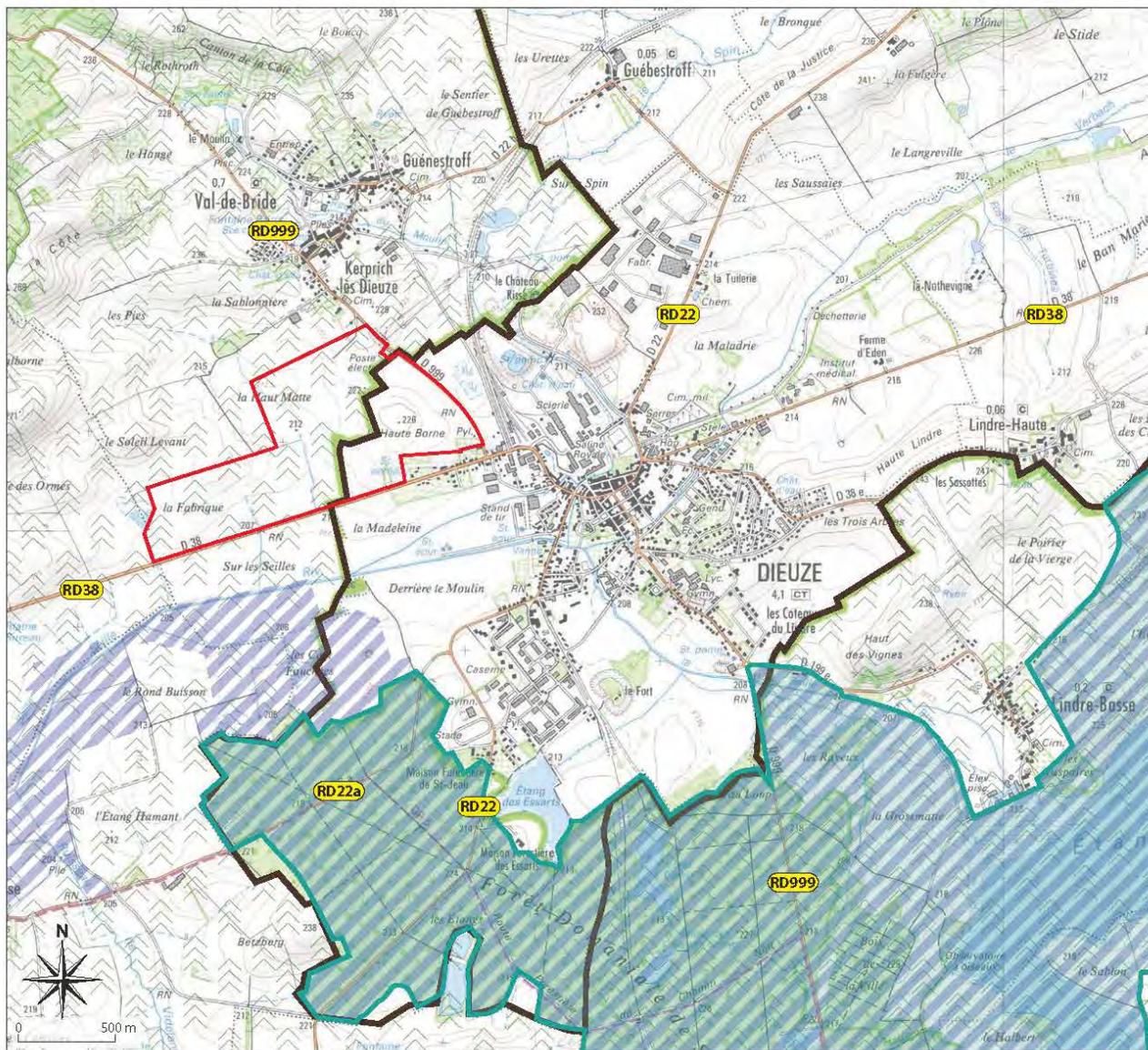
Sur les emprises mêmes du projet, trois écoulements sont recensés. Ceux-ci sont accompagnés d'une ripisylve plus ou moins marquée.

Un captage d'alimentation en eau potable est présent aux abords immédiats du périmètre en projet. Il alimente la commune de Val-de-Bride.

Concernant les risques naturels, la commune de Dieuze est soumise à des inondations plus ou moins régulières par débordement des cours d'eau en zone urbaine.

La Seille, le Verbach et le Spin sont concernés par une zone d'aléa inondation. Une partie des emprises du projet est concerné par une zone d'inondation modélisée par la DREAL en 2004. Celle-ci est associée aux trois zones d'écoulements recensés sur le site.

D'un point de vue réglementaire, un plan de prévention des risques inondations (PPRI) a été approuvé à Dieuze en novembre 2010 pour la Seille. Le projet d'aménagement est situé en dehors des zones à risques prescrites par le PPRI



MILIEU NATUREL ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le périmètre du projet n'intercepte aucun zonage environnemental réglementaire ou d'inventaire hormis le « Parc Naturel de Lorraine (PNR) – partie est », sur le territoire communal de Val-de-Bride.

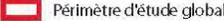
Le sud du territoire est cependant remarquable d'un point de vue environnemental. De nombreux zonages (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, zone NATURA 2000, convention RAMSAR) y sont recensés par la DREAL Lorraine, en lien avec :

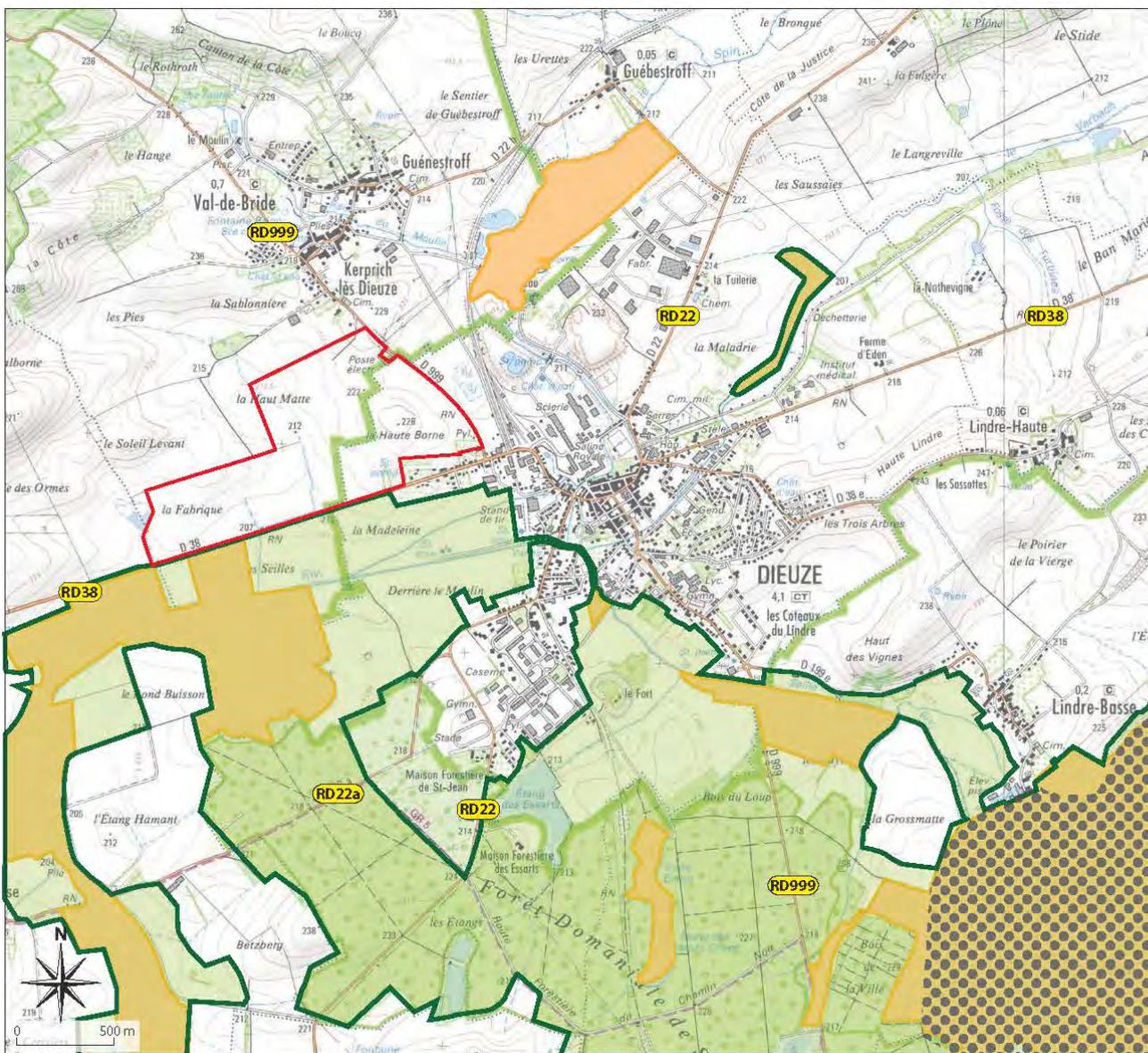
- La Seille (Natura 2000 « Vallée de la Seille » et ZNIEFF 2 « Vallée de la Seille de Lindre à Marly »),

- Des étangs dont l'étang de Lindre (Natura 2000 et convention RAMSAR « complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines », ZNIEFF 1 et ENS « voite étang et étangs des sœurs grises à Lindre-Basse », « étangs et milieux tourbeux de Lindre, de Zommerange et de Lansquenet », ZICO « étang de Lindre », ZNIEFF 2 « pays des étangs »),

- Des zones boisées au sud de Dieuze (Natura 2000 et convention RAMSAR « complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines »),

- La plaine de Marsal et les prés salés (ZNIEFF 1 et ENS « plaine de Marsal de Dieuze à Marsal », « prés salés de Val-de-Bride »).

-  RAMSAR
-  Natura 2000
-  Limite du Parc Naturel Régional
-  Périmètre d'étude global



MILIEU NATUREL ZONAGES D'INVENTAIRES

Le périmètre du projet n'intercepte aucun zonage environnemental réglementaire ou d'inventaire hormis le « Parc Naturel de Lorraine (PNR) – partie est », sur le territoire communal de Val-de-Bride.

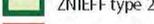
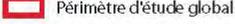
Le sud du territoire est cependant remarquable d'un point de vue environnemental. De nombreux zonages (ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, zone NATURA 2000, convention RAMSAR) y sont recensés par la DREAL Lorraine, en lien avec :

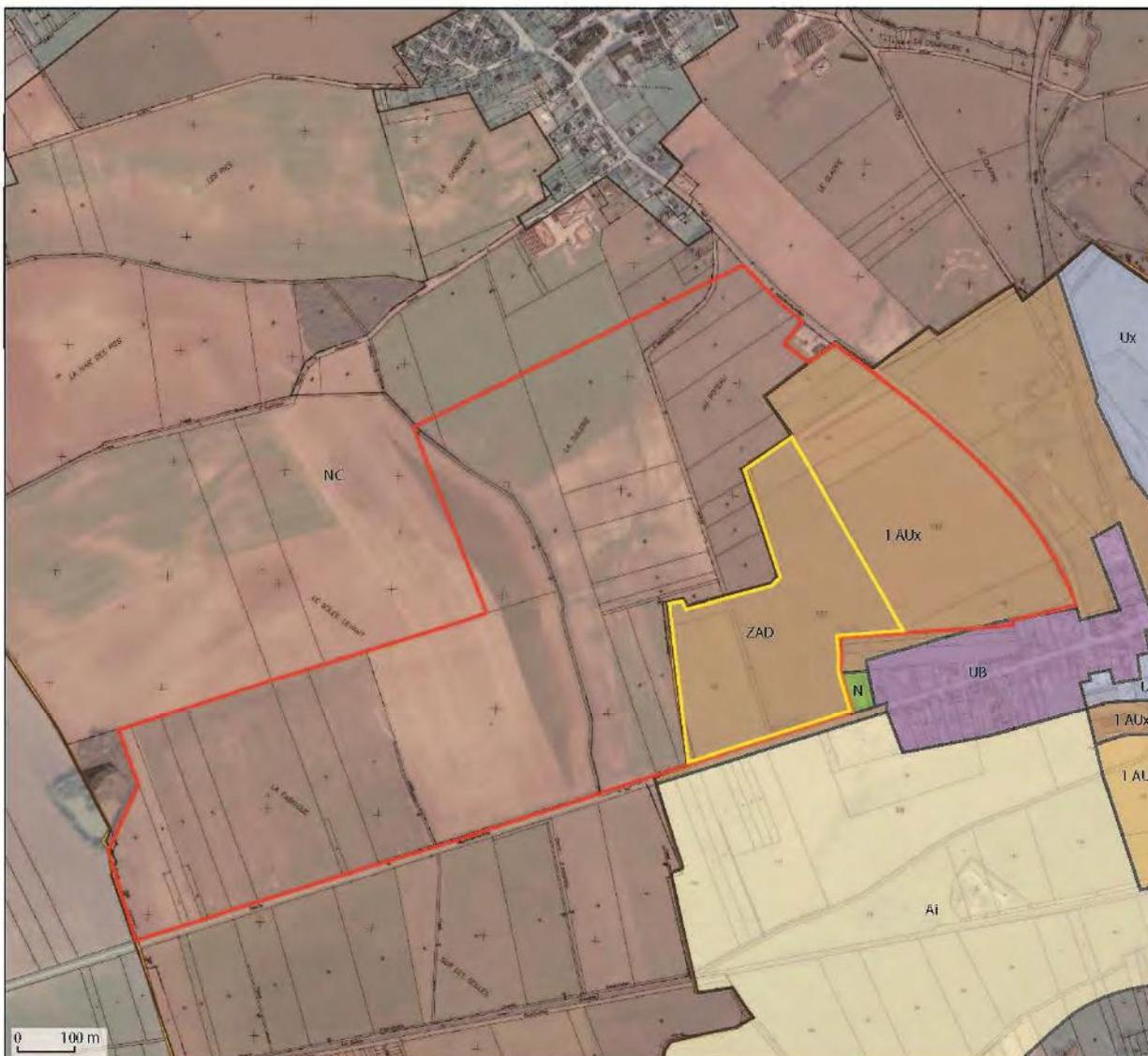
- La Seille (Natura 2000 « Vallée de la Seille » et ZNIEFF 2 « Vallée de la Seille de Lindre à Marly »),

- Des étangs dont l'étang de Lindre (Natura 2000 et convention RAMSAR « complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines », ZNIEFF 1 et ENS « voite étang et étangs des sœurs grises à Lindre-Basse », « étangs et milieux tourbeux de Lindre, de Zommerange et de Lansquenet », ZICO « étang de Lindre », ZNIEFF 2 « pays des étangs »),

- Des zones boisées au sud de Dieuze (Natura 2000 et convention RAMSAR « complexe de l'étang de Lindre, forêt de Romersberg et zones voisines »),

- La plaine de Marsal et les prés salés (ZNIEFF 1 et ENS « plaine de Marsal de Dieuze à Marsal », « prés salés de Val-de-Bride »).

-  ZICO
-  ZNIEFF type 1 et ENS
-  ZNIEFF type 2
-  Périmètre d'étude global



URBANISME

La commune de Dieuze est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en juin 1994. La dernière mise à jour date de janvier 2006. Les terrains sont classés en zone :

- 1AUx : zone d'urbanisation future non équipée, destinée essentiellement aux activités économiques.
- UB : zone d'extension récente à dominante d'habitat.

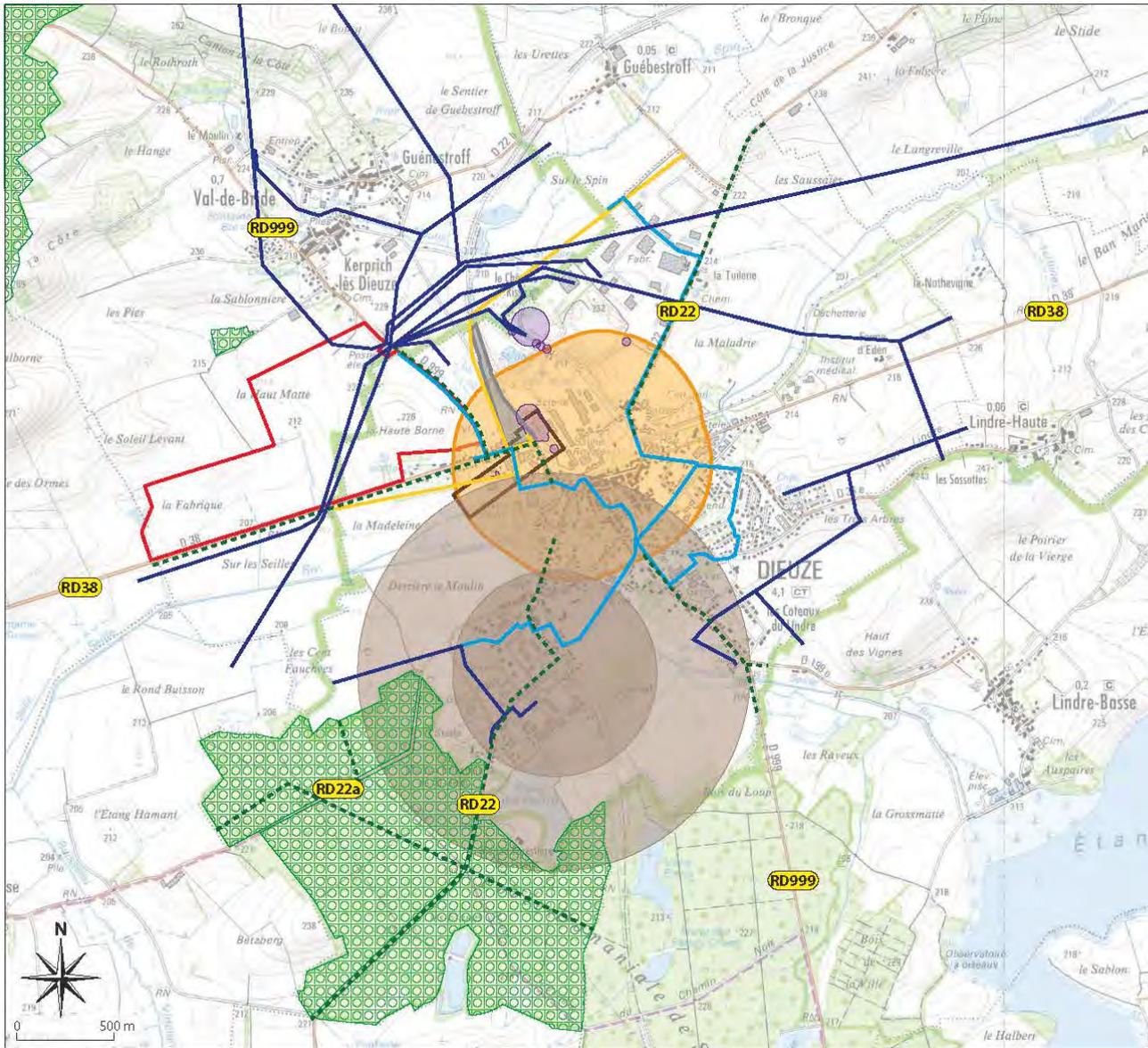
Une partie de ces terrains est également classée en Zone d'Aménagement Différé (ZAD) créée et approuvée par Arrêté Préfectoral le 9 décembre 1994. Cette ZAD couvre une superficie de 11 ha.

La commune de Val-de-Bride est quant à elle dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en juillet 1984. La dernière mise à jour date de juillet 2000.

Les terrains sont classés en zone NC. Il s'agit d'une zone de richesses du sol (agricole ou forestière) ou du sous-sol, où les constructions sont interdites à l'exception de celles liées à l'exploitation de ces richesses.

Zonage PLU / POS

- N
- UX
- UB
- 1 AUx
- 1 AU
- AI
- NC
- ZAD (Zone d'Aménagement Différé)
- Périmètre d'étude global



SERVITUDES

De nombreuses servitudes sont recensées aux abords du périmètre d'étude.

A l'intérieur de la zone, sont recensées :

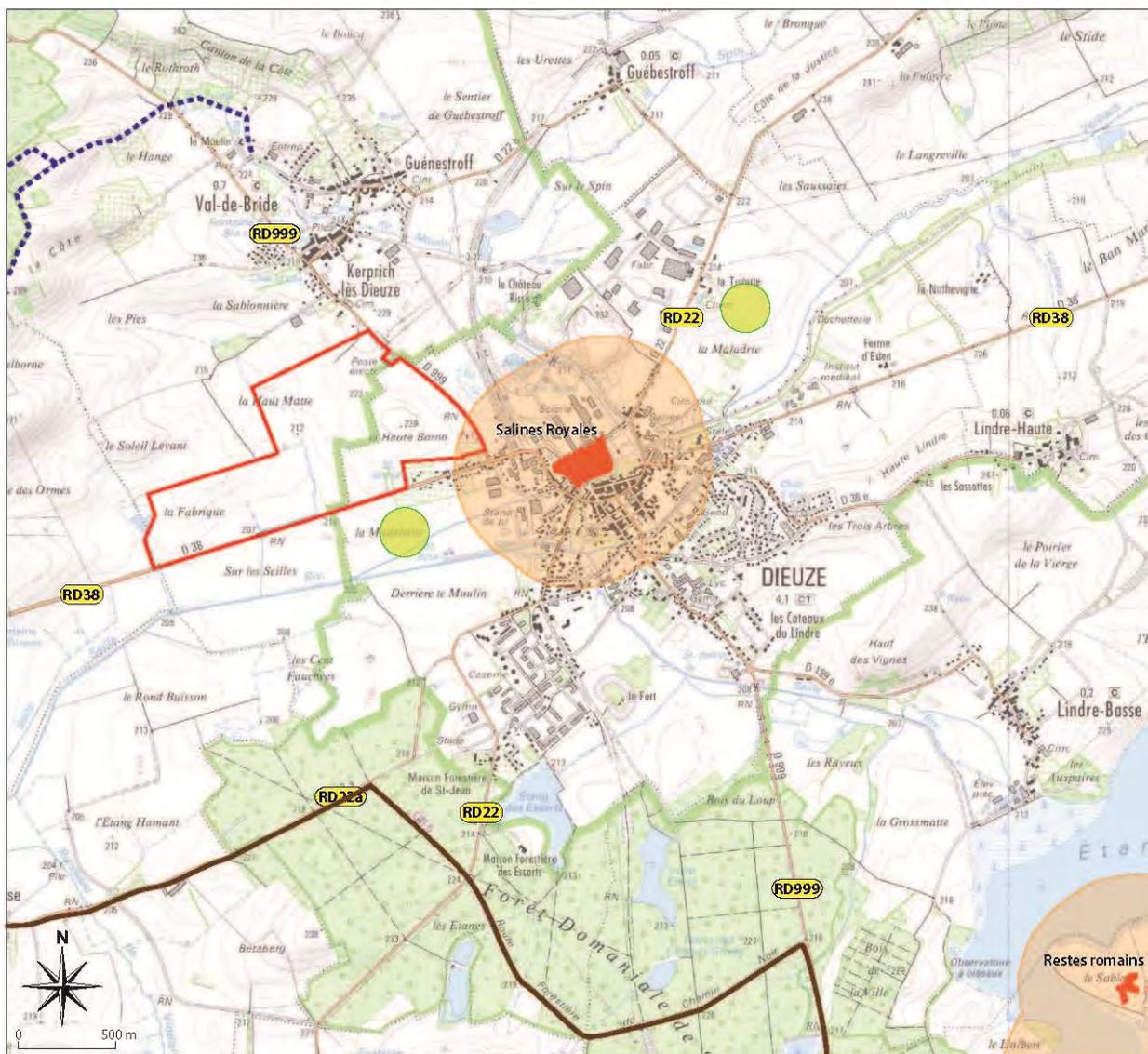
- les servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques aériennes,
- et la servitude relative à la protection d'un monument historique.

Aux abords, on trouve notamment :

- Les servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz le long de la RD38,
- Les servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques souterraines le long de la RD999,
- Les servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques le long de la RD38 et de la RD999.

On trouve également plus à l'est des zones d'aléas liées à l'exploitation du sel.

- Canalisation de Gaz
- Lignes électriques aériennes
- Lignes électriques souterraines
- Servitudes relatives aux câbles de télécommunication
- Zone ferroviaire
- Aléa lié à l'exploitation de sel à Dieuze
- Espace boisé classé
- Protection des centres d'émission et de réception radio contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles
- Anciennes exploitations salifères : zone où toute autorisation de nouvelles constructions doit être différée
- Servitude de protection des monuments historiques classés
- Périmètre d'étude global



PATRIMOINE ET LOISIRS

Le projet s'inscrit en partie dans le périmètre de protection d'un édifice protégé au titre des monuments historiques : les anciennes Salines Royales de Dieuze, monument historique inscrit le 4 octobre 2012.

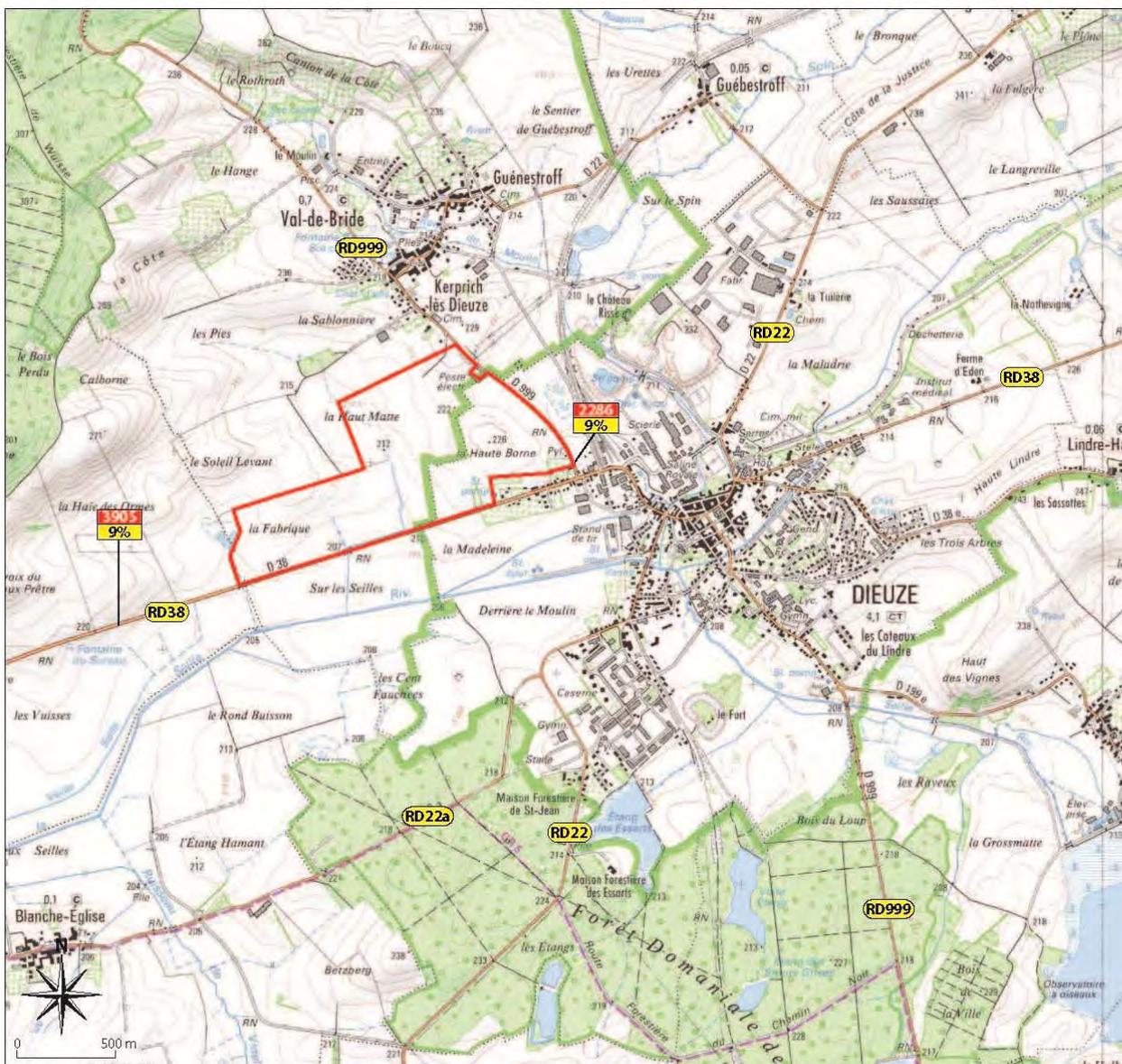
Des sites archéologiques, inscrits au plan des servitudes du PLU de Dieuze (et recensés par le service régional de l'archéologie de Lorraine), ont également été recensés aux abords du projet. Il s'agit de « la Madeleine Léproserie ».

Les emprises du projet, au lieu-dit « la Haute Borne », présentent également une sensibilité pour la découverte de vestiges archéologiques (source : SRA).

D'autre part un zonage archéologique (zone de type 1) a été arrêté sur l'ensemble du territoire communal de Dieuze : des dispositions doivent être prises dès lors que la surface aménagée au sol atteint ou dépasse le seuil de 3000 m².

Dans le cas de procédures de ZAC ou de lotissement, quel que soit la superficie, le SRA devra être consulté.

Aucun chemin de randonnée ou circuit VTT n'intercepte les emprises du projet. Les plus proches sont situées au nord, dans la forêt de Bride et au sud du site (GR5).

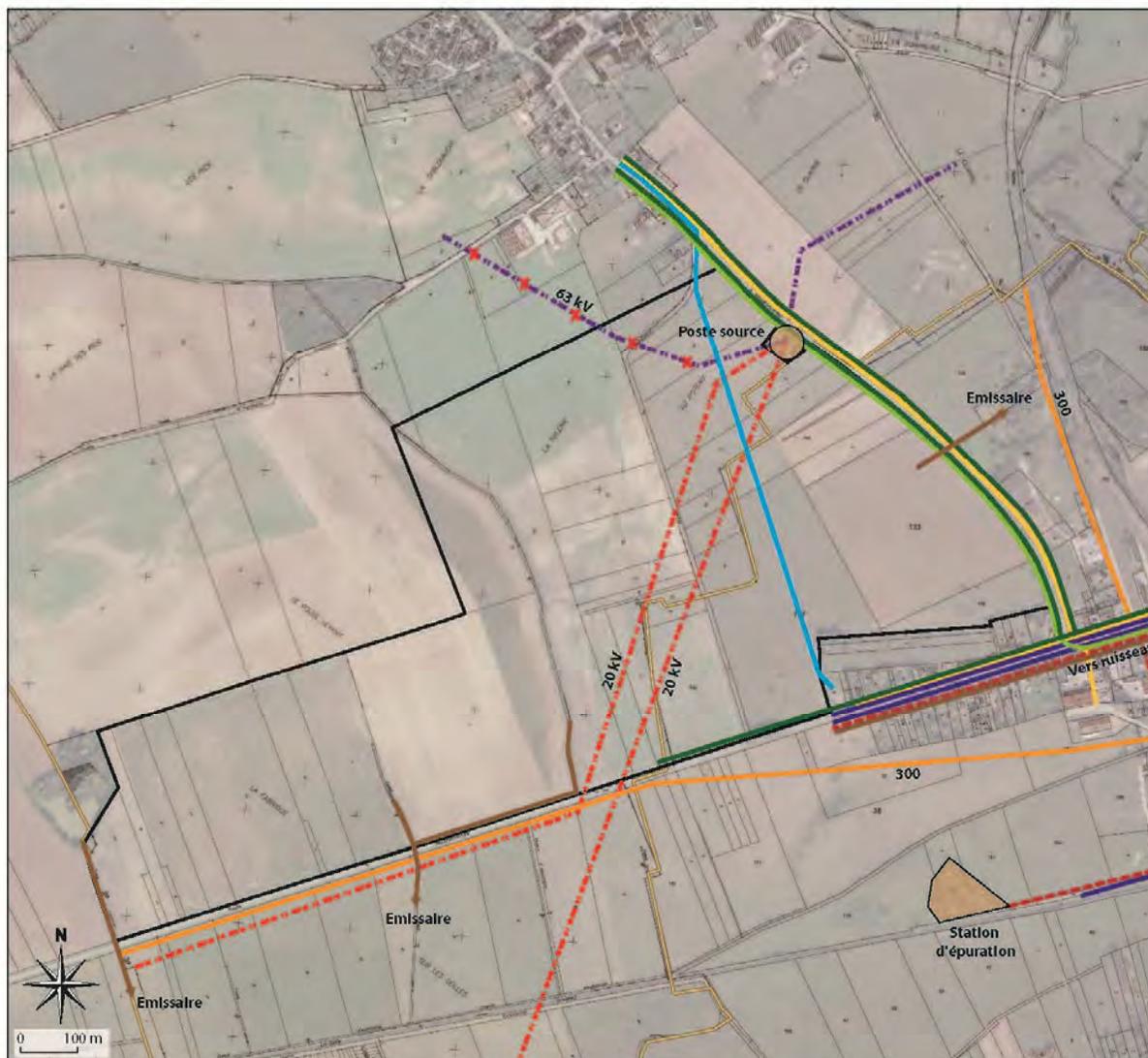


TRAFIC ET DESERTE

Le projet d'aménagement est desservi par :

- La RD38, qui supporte un trafic de l'ordre de 3905 véhicules par jour dont 9 % de poids-lourds (données 2012). La RD38 relie Vic-sur-Seille à Phalsbourg (d'ouest en est).
- La RD999, qui supporte un trafic de l'ordre de 2286 véhicules par jour dont 9 % de poids-lourds (données 2012). La RD999 relie Metz à Maizières-lès-Vic (du nord au sud).

 Nombre de véhicules par jour
 Pourcentage poids lourds
 Périmètre d'étude global



RESEAUX

Le périmètre d'étude est traversé par :

- Une ligne 63 kV constituant une servitude de tréfonds,
- Deux lignes 20 kV pouvant être déviées,
- Une canalisation refoulement AEP constituant une servitude de tréfonds.

Les réseaux suivants sont présents aux abords de la zone et disponibles pour viabilisation :

- Poste source au nord du site,
- Réseau haut débit départemental sous la RD999,
- Réseau téléphonique sous la RD38 et la RD999,
- Réseau eau potable de Dieuze sous la RD38,
- Réseau gaz de ville sous la RD38 et la RD999,
- Réseau eaux usées sous la RD38,
- Station d'épuration d'une capacité de 6800 EH (charge actuelle de 4000 EH).

- Electricité
- - - - - Distribution d'électricité HTA (ERDF)
 - - - - - Transport d'électricité HTB (RTE)
- Gaz
- - - - - Distribution gaz (GRDF)
 - - - - - Transport gaz (GRT GAZ)
- Eau potable
- - - - - Val de Briede
 - - - - - Dieuze
- Télécommunications
- - - - - Orange
 - - - - - Moselle Telecom
- Assainissement
- - - - - Eaux usées
 - - - - - Eaux pluviales
- ▭ Périmètre d'étude global